

Villeurbanne, le 13/06/2023

## Décision de répartition des bourses Erasmus+ pour la mobilité étudiante 2023/24 à l'INSA Lyon Pour la CONVENTION ERASMUS+ 2023

Valable pour toute demande de financement déposée après le 1er juin 2023 et pour une mobilité débutant au plus tôt au 1er juillet 2023.

€/Etudiant

Destination	Durée	Statut	Bourse Erasmus + G1	Bourse Erasmus + G2	Bourse Erasmus + G3	Durée financée (en jours)	Bourse Erasmus+ calcul montant
EUROPE (Suisse** et Royaume-Uni inclus)		Tous	12,33 €	10,67 €	9,00 €	60 <i>(durée minimale éligible)</i>	<b>Montant journalier arrondi indicatif*</b>
	1 SEMESTRE	Echange	1 110 €	960 €	810 €	90	Montant forfaitaire pour la durée totale de la mobilité  <i>(sous réserve que la durée minimale financée de la mobilité soit atteinte. A défaut, une déduction/remboursement de la différence du nombre de jours sera appliqué/demandé)</i>
		DD	1 603 €	1 387 €	1 170 €	130	
	1 AN	Echange	2 220 €	1 920 €	1 620 €	180	
		DD	2 837 €	2 453 €	2 070 €	230	
		AE2 (études)	non applicable	1 920 €	non applicable	180	
	/	visiting students	non éligible	non éligible	non éligible		
STAGE	2d cycle ou FIMI - minimum 60 jours		520 €	470 €	420 €		
			17,33 €	15,67 €	14,00 €	60	<b>Montant journalier arrondi*</b>
Europe pour Mobilités courtes, et BIP	De 5 jours à 30 jours	Toutes mobilités courtes: master ou Doctorant	<p><b>Tous:</b> 70 € / jour jusqu'au 14ème jour de mobilité et 50 € / jour du 15ème au 30ème jour de mobilité.</p> <p><b>Moins d'opportunités:</b> complément financier de 100€ pour 5 à 14 jours de mobilité et 150€ si mobilité de 15 à 30 jours. (pas de complément stage en plus)</p> <p><b>Frais de transport</b> uniquement pour les étudiants ayant moins d'opportunités (voir tableau ci-dessus hors Europe)</p> <p><b>NB:</b> Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une aide au voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront un complément financier de 50 € dans le cadre de la contribution aux frais de séjour.</p> <p><b>NB2:</b> Les étudiants en mobilité courte peuvent recevoir jusque 2 jours de financement supplémentaire au titre du voyage, dans le cadre de la contribution aux frais de séjour.</p>			5	

\* Attention à bien faire le calcul avec le montant mensuel/30 jours par mois pour avoir le total exact de l'allocation, car le montant journalier indiqué est un montant arrondi

### PAIEMENT ALLOCATION

Il sera réparti comme suit:

80% au début de la mobilité, après réception du dossier complet (KIT de mobilité : contrat de mobilité + LA + attestation d'arrivée).

20% après le retour de mobilité, après réception de tous les documents justificatifs obligatoires.

### DUREE ALLOCATION

Pour les **ETUDES** "SMS" comme pour les **STAGES** "SMP-SMT", l'étudiant sera allocataire partiel et recevra une allocation forfaitaire.

## GROUPES PAYS

### Pays du Groupe 1

Danemark (Groenland inclus), Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède  
Inclus aussi Pays partenaires Région 14 : Suisse\*\* et Royaume Uni

### Pays du Groupe 2

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal  
Inclus aussi Pays partenaires Région 5: Andoree, Monaco, Saint Marin, Cité du Vatican

### Pays du Groupe 3

Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie

\*\* Pour la Suisse, la bourse Erasmus+ ne sera donnée que lorsque le partenaire ne fournit pas la bourse Suisse SEMP.

## STAGES DUREE FORFAITAIRE

\*\*\* Une durée forfaitaire est accordée en fonction de la durée effective du stage comme détaillé ci-dessous:

Entre 2 et 2,9 mois	2 mois financés	soit	60 jours
Entre 3 et 3,9 mois	3 mois financés	soit	90 jours
Entre 4 et 4,9 mois	3,5 mois financés	soit	105 jours
Entre 5 et 5,9 mois	4 mois financés	soit	120 jours
A partir 6 mois	5 mois financés	soit	150 jours

Un complément post-mobilité pourra être reversé en cas d'augmentation de la subvention par l'agence Erasmus+ en cours de subvention

## STAGES SEUILS REMUNERATION

Seuil d'indemnité rémunération net maximum pour les stages pour être éligible :

Si groupe 1: 1000 €

Si groupe 2: 850 €

Si groupe 3: 700 €

Par défaut, le montant pris en compte est celui indiqué sur la convention de stage (qu'il soit indiqué en brut ou en net).

Pour que le montant net puisse être pris en compte (si le montant de référence est indiqué en brut et que des charges sont prélevées sur cette indemnité de stage dans le pays d'accueil), il est obligatoire de fournir un document officiel sur lequel ce montant net est indiqué (attestation signée de l'employeur).

Avertissement: En fin d'année scolaire, l'INSA Lyon se réserve le droit de refuser l'octroi d'une bourse de stage si l'enveloppe globale fournie par l'agence Erasmus+ était dépassée.

## COMPLEMENTS POSSIBLES

### Compléments financiers Erasmus+

1- Transports Eco responsables Justifier l'aller ET le retour obligatoirement	50€ (+ jusqu'à 4 jours de subvention - ajoutés à la durée subventionnée- sous conditions/justification)	<i>pour les mobilités courtes ou longues</i>
2- Compléments pour étudiants ayant moins d'opportunités (avec justificatifs)		
2.1 - Complément pour boursiers CROUS Echelons 6-7 (Pour le S2, il pourra être versé en même temps que l'allocation de base)		
2.2 - Complément sur critères zones ZRR - Zones de Revitalisation Rurales, QPV -Quartiers prioritaires de la ville	250€ par mois de mobilité financée (à calculer sur la durée journalière financée)	<i>Mobilités longues seulement</i>
2.3 - Complément situation de handicap ou ALD		
2.4 - Complément Handicap: dossier spécifique à remplir	montant sur frais réels (avenant à la convention principale)	
2.5 - Complément pour Quotient familial CAF inférieur ou égal à 551€****	250€ par mois de mobilité financée (à calculer sur la durée journalière)	<i>Mobilités longues seulement</i>

Le 2.1, 2.2, 2.3 et 2.5 ne sont pas cumulables, mais le 2.3 et le 2.4 le sont. Si utilisation du 2.4, le 2.3 est obligatoire.

\*\*\*\* Pour des questions de limitation budgétaire (dues à l'enveloppe globale Erasmus+ en baisse), ce complément ne peut actuellement pas être pris en compte. Cependant, en cas d'augmentation de l'enveloppe financière globale par l'agence Erasmus+ en cours de subvention, le versement de ce dernier pourrait être possible (automne 2024).